

 <p>ministère éducation nationale</p>	<p>Secrétariat Général Direction générale des ressources humaines</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>
--	---	---

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL**

SECTION Génie Industriel

Option : BOIS

Concours interne et CAER

Rapport des membres du jury

SESSION 2012

Président : MESSAGE Christian Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional

Vice-Président : AVELINE Patrick Inspecteur Éducation Nationale

COMPOSITION DU JURY

Épreuve d'admissibilité

Correction : 6 au 9 mars 2012

<i>Lieu : Lycée Technique François Mansart St Maur des Fossé</i>		
CORRECTEURS ET MEMBRES DU JURY D'ADMISSIBILITE		
Nom	Grade	Résidence administrative
Monsieur AVELINE Patrick	IEN	Académie de Nantes
Monsieur DALCHE Stéphane	Certifié	Académie de Créteil
Monsieur GAZEAU Etienne	IEN	Académie d'Orléans-Tours
Monsieur LEPLAT Cyril	PLP	Académie de Créteil
Monsieur MEKIRI Llies	Certifié	Académie de Créteil
Monsieur MESSAGE Christian	IA IPR	Académie de Paris
Monsieur TAILLARD Philippe	IA IPR	Académie de Paris
Monsieur TANGUY Dominique	Agrégé	Académie de Créteil
Monsieur VANNIER Eric	IEN	Académie de Dijon

Épreuve d'admission

Déroulement : 2 au 6 avril 2012

<i>Lieu : Lycée Technique François Mansart St Maur des Fossé</i>		
CORRECTEURS ET MEMBRES DU JURY D'ADMISSION		
Nom	Grade	Résidence administrative
Monsieur AVELINE Patrick	IEN	Académie de Nantes
Monsieur DALCHE Stéphane	Certifié	Académie de Créteil
Monsieur LEPLAT Cyril	PLP	Académie de Créteil
Monsieur DENJEAN Olivier	Certifié	Académie de Toulouse
Monsieur DEWAULLE jean-luc	Certifié	Académie de Lille
Monsieur GAZEAU Etienne	IEN	Académie d'Orléans-Tours
Monsieur JARDEL Pierre	Certifié	Académie de Toulouse
Monsieur LATHUS Claude-Henri	PLP	Académie de Paris
Monsieur MEKIRI Llies	Certifié	Académie de Créteil
Monsieur MESSAGE Christian	IA IPR	Académie de Paris
Monsieur MORO Alain	Certifié	Académie de Créteil
Monsieur NOURRY Olivier	PLP	Académie de Créteil

Monsieur TAILLARD Philippe	IA IPR	Académie de Paris
Monsieur TANGUY Dominique	Chef de travaux	Académie de Créteil
Monsieur TUCOULET Jean-Pascal	Certifié	Académie de Bordeaux Toulouse
Monsieur VANNIER Eric	IEN	Académie de Dijon

La session 2012 du concours interne PLP Génie Industriel BOIS s'est déroulée dans de bonnes conditions :

- Du 06 au 9 mars 2012 au lycée François Mansart à Saint MAUR (94) pour la correction de l'épreuve d'admissibilité ;
- Du 02 au 06 avril 2012 au lycée François Mansart pour le déroulement de l'épreuve d' admission.

Le jury adresse de vifs remerciements au chef d'établissement et au chef de travaux ainsi qu'à leurs collaborateurs pour l'accueil qui lui a été réservé pendant ces périodes.

Résultats statistiques

Concours interne public

Inscrits	Nombre de postes	Présent à l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
120	17	70	33	20

Moyenne obtenue par le premier candidat admissible	16,4
Moyenne obtenue par le dernier candidat admissible	10,4
Moyenne obtenue par le premier candidat admis	15,8
Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	10

Concours du privé - CAER

Inscrits	Nombre de postes	Présents aux épreuves d'admissibilité	Admissibles	Admis
15	1	5	2	1

Note obtenue par le premier candidat admissible	13,2
Note obtenue par le dernier candidat admissible	12,5
Moyenne du candidat admis	14,8

Épreuve d'admissibilité :

Étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

L'épreuve d'admissibilité du CAPLP interne section génie Industriel est définie par l'arrêté du 27 Avril 2011 (cf. annexe 1).

Cette épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle (RAEP) composé de deux parties :

Première partie : le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel en entreprise et dans le domaine de l'enseignement (2 pages).

Deuxième partie : le candidat présente une démarche pédagogique relative à une situation d'apprentissage dans une classe qu'il a eue en responsabilité (6 pages).

Constat

Un nombre significatif de dossiers a été conforme au cahier des charges mentionné dans l'arrêté cité ci-dessus. Certains ont su décrire précisément leur expérience tant en entreprise que dans l'enseignement. Les éléments fournis par les candidats ont permis au jury de percevoir leur profil professionnel et déceler des compétences pédagogiques, mais aussi repérer des capacités à exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

L'analyse que ces candidats ont effectuée pour leurs réalisations pédagogiques leur a permis de présenter des dispositifs cohérents : objectifs de formation à atteindre, mise en activité des élèves, compétences et savoirs technologiques du référentiels ciblés, progressions pédagogiques, choix et pertinence des supports de formation, modalités des évaluations, suivi individuel des élèves sur la base des compétences du référentiel...

On peut noter, pour quelques uns, une bonne qualité rédactionnelle : expression écrite claire et synthétique, maîtrise de l'orthographe et syntaxe correcte.

Les critères d'appréciation, conformément à la réglementation, des membres du jury ont porté sur :

- ⇒ la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- ⇒ la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- ⇒ la structuration du propos ;
- ⇒ la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- ⇒ la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- ⇒ la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Conseil

Des candidats n'ont pas toujours répondu aux exigences du texte de référence par conséquent le jury leur adressent les conseils ci-après.

Sur la forme

Il est impératif de respecter le cahier des charges (parties dactylographiées en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm - présentation : respect des marges...) et de joindre sur

support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite.

Pour la partie 1 : Les candidats devront se montrer plus précis dans la rédaction de leur cursus professionnel en mentionnant précisément les grandes étapes de leur parcours en entreprise et leur itinéraire de formation pour en dégager les compétences acquises qui leur sont utiles dans le métier d'enseignant. Un effort est à faire dans la présentation de leur expérience en tant que professeur ou formateur jusqu'à l'inscription au concours.

Pour la partie 2 : Les documents présentés pour l'application pédagogique doivent être clairs, concis et structurés. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être réellement attestée par le chef d'établissement.

Sur le fond

Au plan pédagogique, les candidats indiqueront sans ambiguïté la classe et l'intitulé exact du diplôme pour lesquels l'activité est décrite. Cette activité sera représentative d'une situation d'apprentissage et de la réalité professionnelle prenant appui sur des objectifs clairement énoncés et adaptés, en adéquation au référentiel. Elle sera également située dans une progression globale, logique et explicitée. Le candidat explicitera la démarche pédagogique utilisée pour arriver aux résultats attendus et justifiera le support de formation choisi. La nature de l'activité des élèves et l'évaluation des compétences développées seront mises en exergue. Des éléments de contenu seront donnés au jury pour évaluer la qualité du fond scientifique, technique ou professionnel de la situation d'apprentissage et l'apport des connaissances nouvelles. La diversité des élèves et la différenciation des activités futures sont aussi des éléments que le jury souhaite prendre en compte.

Résultats :

75 candidats ont présenté l'épreuve RAEP, dont 5 pour le CAER, la moyenne des notes obtenues est de 9,91 avec comme note maximale 16,4 et minimale 3,6

Épreuve d'admission :

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

1. Présentation de l'épreuve

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes maximum, entretien : trente minutes maximum ; coefficient 2.

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option Génie industriel Bois, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

L'épreuve se décompose en quatre temps :

- une phase de travaux pratiques au niveau BTS sur machine-outil ou sur un ouvrage ;
- une phase d'appropriation d'un thème pédagogique pour produire des ressources utilisées pour présenter une activité d'apprentissage ;
- une heure en loge pour concevoir une application pédagogique et sa présentation ;
- une heure de présentation débutant par une demi-heure de soutenance de la séquence pédagogique envisagée, suivie d'une demi-heure d'entretien avec le jury.

Pendant les phases deux et trois de cette épreuve chaque candidat dispose d'un espace de travail numérique personnel auquel il accède depuis les différentes salles de travail et de présentation. Le candidat utilise un PC équipé des logiciels usuels, et de toutes les ressources numériques en lien avec l'épreuve (documents techniques, documents ressources en relation avec les TP, référentiels de formation,...).

1.1. Partie Travaux pratique de quatre heures

Durant la première phase de cette partie (2h30), le candidat mène un travail pratique (sur machine et sur ouvrage) qui permet au jury d'évaluer la maîtrise des compétences techniques et professionnelles au niveau BTS.

Les critères d'évaluations concernent :

- l'appropriation du travail à réaliser dans un environnement professionnel ;
- l'organisation du poste de travail (fonctionnement, mise en sécurité, contrôle,...) ;
- la mise en œuvre des matériels et équipements mis à la disposition des candidats.

Durant cette phase deux travaux pratiques seront abordés par le candidat. L'un porte sur l'usinage d'une pièce sur machine à commande numérique. Il peut être demandé au candidat de définir les critères de choix d'un outil, d'énumérer ces caractéristiques, de déterminer les paramètres d'usinage, de compléter un contrat de phase, de mesurer des jauges outils sur un banc de prééplage, de régler une MOCN, d'usiner et de contrôler la ou les pièces à réaliser. L'autre porte sur l'implantation et la pose d'un ouvrage.

L'évaluation est construite de façon indépendante des supports d'études. La maîtrise des machines conventionnelles et numériques est demandée au candidat, ainsi que la maîtrise des compétences liées aux démarches d'implantation et de pose d'un ouvrage.

Durant cette première phase de travaux pratiques, les échanges avec le jury permettent aux candidats de démontrer leur compréhension du problème posé et leur maîtrise des compétences à mettre en œuvre pour résoudre le problème.

Les activités des candidats incluent d'une part, la mise en œuvre des machines, leurs réglages, et la définition des paramètres d'usinage. D'autre part, la mise en œuvre de techniques d'implantation et de pose d'un ouvrage.

Le jury accompagne les candidats pour valider leur procédure, et discuter de la validité des résultats obtenus.

À l'issue de la première phase, les candidats sont placés en loge, pour préparer pendant 1h30 de façon autonome, à partir du travail et des résultats de la première phase, la séquence et la séance pédagogiques préparatoires à l'élaboration d'un scénario d'apprentissage. Ils ont alors toutes possibilités de revenir sur les lieux de l'exercice des travaux pratiques pour y prendre toute information utile.

Ensuite, ils devront durant une troisième phase d'une heure concevoir les documents numériques qui serviront de support à la présentation pédagogique devant le jury. Pour ce faire, il est mis à leur disposition un environnement logiciel et matériel informatique.

Commentaires et recommandations à l'attention des candidats.

Les candidats qui ont bien réussi la partie travaux pratiques :

- possèdent une bonne maîtrise des compétences professionnelles et les connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre d'un usinage sur une machine à commande numérique ;
- possèdent une bonne maîtrise des compétences professionnelles et des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en œuvre des techniques d'implantation et de pose des ouvrages ;
- font preuve d'autonomie et de prise d'initiatives ;
- Ont bien géré leur temps.

Lors de cette partie d'épreuve, il est conseillé aux candidats :

- De prendre le temps de lire l'ensemble du sujet et des ressources associées.
- De bien prendre en compte, dès les premières minutes de l'épreuve, que celle-ci doit les conduire à présenter un exposé pédagogique qui devra être impérativement corrélé au travail réalisé en travaux pratiques.
- De préciser clairement leur démarche, leur choix, leur protocole les amenant à la résolution du problème posé.

- De solliciter le jury à bon escient. L'autonomie, l'esprit d'initiative sont des qualités appréciées qu'ils doivent exercer dans le cadre du respect rigoureux des règles de sécurité.
- D'accroître la maîtrise de leurs compétences pour aborder dans un environnement de CFAO les problèmes d'usinage.
- D'accroître la maîtrise de leurs compétences pour mettre en œuvre des méthodologies transférables d'implantation et de pose des ouvrages.

Descriptif et analyse du travail à réaliser pour les travaux pratiques d'usinage sur MOCN :

Il était demandé l'usinage sur MOCN d'un bandeau d'une hotte. Le travail se décomposait en deux parties:

- une partie sur la définition de la stratégie d'usinage ;
- une partie sur la mise en œuvre de l'usinage de la pièce.

1er partie :

1- Définir les usinages à réaliser par la machine à commande numérique en complétant la nomenclature de phase sachant qu'il n'y a aucune phase à ajouter.

Les candidats ont bien réussi cette partie. Cependant les candidats devront approfondir leurs connaissances concernant les possibilités d'usinage sur machine à commandes numériques

2 - Définir les outillages à utiliser afin de réaliser les usinages définis dans la première partie. Justifiez votre choix.

Les candidats n'ont eu aucune difficulté pour répondre à cette question.

3 - Définir le posage de la pièce et son mode de serrage.

Très peu de candidats ont bien répondu à cette question. Leur manque de connaissances techniques des systèmes de serrages et des mises en position des pièces sur une MOCN (ventouses, vérins verticaux,...) est avéré.

4 - Réaliser la stratégie de programmation.

L'ensemble des candidats a bien répondu à cette question.

2ème partie:

5 - Usiner la pièce (le programme d'usinage et le contrat de phase pour le positionnement sont fournis.

Beaucoup de candidats ne se sont pas servis du contrat de phase qui leur avait été donné pour le réglage de la machine. Le jury regrette que plusieurs candidats ne prennent pas le temps de lire les documents qui leur sont donnés.

6 - Établir en quelques lignes l'analyse de votre travail réalisé dans les questions 1/2/3/4 et l'usinage réalisé.

Peu de candidats ont réellement fait une analyse de leur travail en partie 1 par rapport à l'usinage demandé. Très nombreux sont les candidats qui se contentent de décrire l'usinage sans analyser leurs résultats en explicitant leurs choix concernant les différents paramètres d'usinage.

1.2 Partie pédagogique

À partir des travaux pratiques réalisés en atelier, les candidats avaient à concevoir et organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels. Le travail demandé au candidat a été fortement guidé. La séquence pédagogique doit conduire à l'acquisition de compétences du référentiel d'un baccalauréat professionnel. Il appartenait au candidat de définir l'ensemble des éléments pédagogiques suivants :

- la problématique technique sur laquelle reposent les compétences visées,
- les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir,
- la chronologie de la séquence pédagogique,
- le scénario d'apprentissage d'une séance permettant d'acquérir les compétences visées,
- les activités des élèves répondant au scénario,
- l'évaluation des nouvelles connaissances acquises.

Il est important de rappeler que cette partie permet au candidat de démontrer son aptitude à :

- élaborer une séquence d'enseignement à partir d'un référentiel baccalauréat professionnel de la filière bois,
- maîtriser les contenus d'enseignement de la discipline des formations en lycée professionnel,
- choisir une démarche pédagogique adaptée à la situation d'apprentissage et aux élèves,
- mener une réflexion sur les finalités et l'évolution de la discipline ainsi qu'aux relations de celle-ci avec les autres disciplines.

L'exposé : 30 minutes

L'exposé consiste à présenter les différentes composantes d'une séquence et séance pédagogiques en lien avec les activités pratiques menées par le candidat en amont.

L'entretien : 30 minutes

Il permet d'apprécier des aptitudes du candidat à la communication, à l'expression orale, à l'analyse et à la synthèse. Il permet également de vérifier que le candidat maîtrise les contenus d'enseignement et connaît les évolutions pédagogiques et technologiques de la spécialité.

Exposé : Analyse des prestations des candidats

De nombreux candidats se sont contentés d'une lecture de leur préparation. Ces exposés manquent parfois de structure, d'organisation et de conviction. Le temps imparti pour cette partie d'épreuve n'est pas toujours utilisé et rend, de ce fait, succincte la présentation du travail. Une grande majorité de candidats a utilisé de manière opportune les outils numérisés proposés. Toutefois, pour quelques uns, il sera nécessaire de soigner l'orthographe et la présentation écrite comme orale.

Dans l'ensemble, les candidats ne montrent pas une compétence pédagogique affirmée. Les membres du jury ont relevé que de trop rares candidats ont été en mesure de :

- développer une séance d'apprentissage cohérente inscrite dans une séquence pédagogique logique prenant en compte réellement les travaux pratiques effectués auparavant en atelier,
- définir les savoirs technologiques et savoir-faire à acquérir lors de la séquence, beaucoup de séquences présentées n'apportent rien de nouveau à l'apprenant,

- concevoir une démarche pédagogique inductive dans laquelle le travail sur le réel est porteur de connaissances technologiques nouvelles, l'activité des élèves est le plus souvent trop sommairement décrite,
- synthétiser les points essentiels à retenir qui sont porteurs de savoirs et savoir-faire transférables à d'autres situations professionnelles.

La notion de pré-requis semble acquise, mais la justification de cette antériorité pédagogique n'est pas toujours explicitée. Les candidats définissent très peu les connaissances qu'ils vont faire passer au cours de la séance et ne formalisent pas suffisamment le contenu de la synthèse des nouveaux savoirs abordés.

D'une façon générale, les scénarios présentés ne montrent pas suffisamment la nature des activités proposées aux élèves qui sont trop peu souvent acteur dans la construction de leurs apprentissages.

Les documents pédagogiques présentés (document de préparation professeur, fiche contrat...) ne sont pas toujours maîtrisés. Leur rédaction reste trop formelle et ne met pas en évidence leur usage dans la préparation et le déroulement de la séquence.

Conseils aux candidats :

Il est souhaitable d'énoncer une problématique pour donner du sens aux apprentissages des élèves.

Une fois les compétences extraites du référentiel, il est nécessaire de définir les objectifs opérationnels ou les tâches qui permettent de traduire en terme de comportements ou de performances observables ces dites compétences.

Le professeur peut alors se poser les questions suivantes pour préparer sa séquence :

- Quelles connaissances minimales doivent posséder mes élèves pour aborder la problématique envisagée ? Quelles sont les pré-requis ?
- Quels savoirs ou savoir faire nouveaux vais-je leur apporter ? Quelle relation avec les autres disciplines ?
- Que doivent retenir les élèves à la fin de la séquence ? Quelle(s) synthèse(s) en cours ou en fin de séance faut-il envisager ?
- Comment organiser le déroulement de la séquence pour atteindre l'objectif que j'ai fixé ? Quelle définition de la stratégie pédagogique ? Quelles activités proposées aux élèves ?
- Comment vérifier que les savoirs ou savoir-faire sont acquis en fin de séquence ? Quel type d'évaluation faut-il mettre en place ?

Pour ce faire, les membres du jury conseillent aux candidats de porter une attention particulière aux principes ci-après :

- approfondir les déterminants d'une situation de travaux pratiques d'un point de vue pédagogique ;
- définir l'objet ou le système support des apprentissages ;
- définir les objectifs visés, qu'ils soient du domaine cognitif ou méthodologique. (rester concret, procéder étape par étape) ;
- définir le niveau de performance attendu en tenant compte des niveaux taxonomiques (reproduire, retrouver une loi, appliquer, transférer, inventer, créer, choisir, argumenter) ;
- définir et formaliser les savoirs, et savoir-faire à acquérir lors de la séquence ;
- rappeler les pré-requis et le degré d'autonomie des élèves ;
- montrer l'importance de l'interdisciplinarité pour l'acquisition des savoirs ;

- exprimer une problématique permettant de confronter l'élève aux savoirs à acquérir ;
- choisir une stratégie de pédagogie inductive et/ou déductive permettant de répondre à la problématique visée ;
- élaborer la chronologie des activités que devront conduire les élèves : observation, expérimentation, manipulation... Elle permet la confrontation à une réalité concrète et aide à l'appropriation ou à la compréhension des phénomènes. (Ne pas demander aux élèves une façon de raisonner qui ne leur correspond pas.) ;
- définir les auxiliaires pédagogiques mis en œuvre : tableau, rétro, vidéo, informatique...
- définir les espaces, le temps et le mode de travail en groupe ou individuel.

Le candidat pourra mener les actions ci-dessous pour parfaire sa culture pédagogique :

- consulter quelques ouvrages d'ordre pédagogique pour appréhender les différentes étapes de préparation d'une séquence pédagogique et maîtriser le vocabulaire qui s'y rattache ;
- s'intégrer au mieux dans l'équipe pédagogique de l'établissement où il est accueilli afin d'obtenir une aide professionnelle et pédagogique ;
- développer sa connaissance du système éducatif en se renseignant auprès des CRDP, CDDP, Rectorat, ONISEP de chaque académie ou en consultant les sites de référence de l'éducation nationale (Eduscol, site du centre de ressources national bois...) ;
- se tenir informé des évolutions en consultant les textes officiels.

Entretien : Analyse des prestations des candidats

Le jury a apprécié le comportement de certains candidats. Il a relevé une véritable écoute de la part de ces derniers afin de répondre de la manière la plus complète aux questions posées. De manière marginale, des candidats éludent ou se dérober aux demandes effectuées par le jury.

Les règles de communication ne sont pas toujours maîtrisées. Un professeur doit être capable de s'exprimer clairement, rigoureusement et d'effectuer des exposés synthétiques dans un vocabulaire professionnel adapté.

Pour quelques candidats, on peut noter un manque de connaissances scientifiques et technologiques. Pourtant, les contenus abordés correspondent aux connaissances de base qu'un professeur le lycée professionnel doit maîtriser pour dispenser un enseignement aux classes de CAP et Baccalauréat Professionnel. Dans ce cas, il est excessivement difficile pour le candidat d'apporter des réponses et des argumentations aux questions techniques et pédagogiques posées par les membres du jury.

Les normes, les règles en vigueur, les conventions propres à la filière bois sont peu citées, voire respectées. Par ailleurs, il est indispensable d'employer un vocabulaire technique adéquat et de savoir exprimer correctement une pensée technique graphiquement (schéma, croquis, modèle...).

Pour conclure, il est vivement souhaité que les candidats lisent attentivement les textes relatifs à ce concours afin de s'informer, d'appréhender et de respecter les modalités et les contenus à mettre en œuvre pour chaque partie d'épreuve. Il est également fortement conseillé de prendre connaissance des référentiels des baccalauréats professionnels de la filière "bois".

Résultats

31 candidats ont participé cette épreuve. La moyenne des notes obtenues est de 9,8 avec :

- 16,56 comme meilleure note ;
- 3,86 comme note la plus basse.